

FICHE DE POSTE N° SEI-5.3
COORDONNATEUR ou COORDONNATRICE ULIS - TFA

Type d'emploi	Professeur(e)-coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Établissement	Ecole
Nature du poste	Poste en Ulis école Troubles de la fonction auditive
Intitulé du poste	Coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire des élèves avec trouble de la fonction auditive
Qualification demandée	Cappei ou diplôme équivalent avec validation des compétences en LSF / LFC
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Organisation réglementaire de service du professeur des écoles
Lieux d'exercice	Les Ulis sont implantées au sein des écoles.
Autorité hiérarchique	Les coordonnateurs et coordonnatrices exercent leur mission sous la double autorité de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription d'affectation et de l'inspecteur ASH2 (Scolarisation collective des élèves en situation de handicap - Service de l'Ecole Inclusive).

DESCRIPTION DES MISSIONS

Textes de référence :

- Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015, relative aux Ulis (*Boen* n°31 du 27 août 2015)
- Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016, relative à la formation et l'insertion professionnelle des ESH (*Boen* n°45 du 8 décembre 2016)

L'Ulis – implantée au sein d'une école – représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap (ESH) avec TFA. Elle constitue en milieu ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées qui donne aux ESH avec TFA l'accès à une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permet la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le coordonnateur ou la coordonnatrice d'Ulis TFA est(e) un(e) professeur(e) du premier degré, spécialisé(e) (titulaire du Cappei ou d'une certification équivalente) ou en voie de spécialisation.

En concertation avec le directeur et l'équipe pédagogique de l'école, il ou elle met en œuvre :

- l'enseignement dispensé aux ESH en regroupement en proposant un contenu adapté, adossé aux objectifs du PPS dans le cadre du socle commun et en lien avec les enseignements de la classe de référence ;
- la coordination avec les différents partenaires (conception du projet de l'Ulis articulant les PPS et le projet de l'établissement, organisation du travail de l'Aesh au sein du dispositif et de l'établissement, construction du projet d'orientation de l'élève, coopération avec les partenaires extérieurs) ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource (mise en œuvre des adaptations pour les ESH, contribution à la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Ebep), coordination d'actions concertées entre les membres de la communauté éducative).

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- une validation des compétences en LSF / LFC ou engagement dans la formation ;
- une appétence envers un public avec TFA ;
- une polyvalence disciplinaire du professeur des écoles et la maîtrise des programmes de l'école élémentaire (il ou elle enseigne à des ESH dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) ;
- une capacité à mettre en œuvre des adaptations ;
- une maîtrise des usages pédagogiques du numérique ainsi que du matériel pédagogique adapté.

Le ou la candidat(e) devra faire preuve :

- d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation et aux aides spécifiques concernant les ESH ;
- d'une capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte à la fois dans le projet de l'Ulis, de la classe de référence et dans chaque projet individuel ;
- d'une capacité à mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques répondant aux évaluations des besoins des ESH ;
- d'une capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle ;
- d'une capacité de communication et d'écoute, notamment vis-à-vis des familles ;
- du sens de l'organisation et de l'initiative ;
- du respect de la confidentialité.

CONTACTS

Les demandes d'information sont à adresser à ce.ienash2@ac-paris.fr (Paris Nord 9, 10, 18 et 19^{ème} arrondissement) à ce.ienash3@ac-paris.fr (Paris Ouest 6, 7, 8, 14, 15, 16 et 17^{ème} arrondissement) ou à ce.ienash4@ac-paris.fr (Paris Centre-Est 1^{er}, 2,3, 4,5, 11, 12, 13 et 20^{ème} arrondissement)